

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1469

29 décembre 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg	70483	LSF Apartment Loan Investments Holdings, S.à r.l., Luxembourg	70509
ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg	70492	Maciachini, S.à r.l., Luxembourg	70467
Acta S.A., Luxembourg	70502	Magnol Investments, S.à r.l., Luxembourg	70472
Alcoa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	70492	Mameranus Participations S.A., Luxembourg	70474
Atto Holding, S.à r.l., Luxembourg	70501	Norrlanda Oil S.A., Luxembourg	70471
Biver S.A., Luxembourg	70502	Phasecast S.A., Luxembourg	70507
BP Luxembourg S.A., Capellen	70503	Philolux, S.à r.l., Luxembourg	70473
Capital @ Work Group S.A., Capellen	70507	Philolux, S.à r.l., Luxembourg	70473
Capital @ Work Group S.A., Capellen	70508	Private Equity Pool 2003/2004, S.à r.l., Luxembourg	70501
Chricat Investments S.A., Luxembourg	70503	Pro Sport S.A., Bertrange	70467
D.C. Immobilière S.A., Luxembourg	70470	Procter & Gamble International, S.à r.l., Luxembourg	70471
D.C. Immobilière S.A., Luxembourg	70470	PTAH S.A., Luxembourg	70502
D.C. Immobilière S.A., Luxembourg	70470	Publishing Properties, S.à r.l., Luxembourg	70468
Di Vincenzo Holding S.A., Luxembourg	70470	Quick-Mix Tubag S.A., Luxembourg	70507
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg	70508	RAM Holding S.A., Luxembourg	70502
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg	70508	Reginglard S.A., Luxembourg	70503
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg	70508	SCI Bei Der Muehlen, Canach	70472
Duroc S.A., Luxembourg	70510	Sebor Holding S.A., Luxembourg	70506
Espace Européen S.A.H., Luxembourg	70466	Sebor Holding S.A., Luxembourg	70506
Espace Européen S.A.H., Luxembourg	70466	Sebor Holding S.A., Luxembourg	70506
Espace Européen S.A.H., Luxembourg	70466	Sebor Holding S.A., Luxembourg	70506
Falcon S.A., Luxembourg	70469	Select Financial Holding S.A., Luxembourg	70510
Ficora S.A., Luxembourg	70503	Servind S.A.H., Luxembourg	70466
First Data Operations Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	70475	Sicea Holding S.A., Luxembourg	70501
Galaxy TV, S.à r.l., Luxembourg	70511	Simon et Christiansen, Ingénieurs-Conseils S.C., Capellen	70476
Galaxy TV, S.à r.l., Luxembourg	70512	Star Investissement S.A., Luxembourg	70476
Group La Perla Living, S.à r.l., Luxembourg	70507	Sun Sea S.A., Luxembourg	70504
H.M.S. S.A.	70482	Sun Sea S.A., Luxembourg	70504
Hoyer Luxembourg, S.à r.l., Kehlen	70475	Systems, Applications and Information Lore S.A., Luxembourg	70467
HR Consulting S.A., Luxembourg	70473	TOD'S Luxembourg S.A., Luxembourg	70477
Hugetex S.A., Luxembourg	70503	TS Koenigsallee Holdings I, S.à r.l., Senningerberg	70494
Hydratec S.A., Luxembourg	70469	UBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	70472
I.H.E. (International Holding Enterprises) S.A., Luxembourg	70471	V.P.B. Finance S.A., Luxembourg	70468
Igefi International S.A., Luxembourg	70474	Wine Concept S.A., Luxembourg	70493
Kales Airline Services S.A., Findel	70469	WP Roaming I, S.à r.l., Luxembourg	70474
Kaliak S.A., Luxembourg	70512	WP Roaming III, S.à r.l., Luxembourg	70482
Kaliak S.A., Luxembourg	70512	WP Roaming IV, S.à r.l., Luxembourg	70493
(De) Keisecker S.A., Junglinster	70504	WP Roaming V, S.à r.l., Luxembourg	70493
(De) Keisecker S.A., Junglinster	70505		
Lamsteed Holding S.A., Luxembourg	70500		
Lebaudy Holding S.A., Luxembourg	70505		
LP1 Finance, S.à r.l., Luxembourg	70468		
LP2-4 Finance, S.à r.l., Luxembourg	70468		

70466

SERVIND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 24.592.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2005:

- 1) Le mandat de l'administrateur ARGOS, S.à r.l. n'a pas été renouvelé;
- 2) Ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2005:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'administration;
- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué;
- ARMOR S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071951.3/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ESPACE EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.502.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour ESPACE EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072358.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ESPACE EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour ESPACE EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072356.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ESPACE EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour ESPACE EUROPEEN S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072354.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SYSTEMS, APPLICATIONS AND INFORMATION LORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.667.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 11 mars 2005

Commissaire aux comptes:

La société MGI FISOGEST S.A. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur est nommée commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071955.3/1218/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

MACIACHINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.350,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 94.700.

Précision sur la date de nomination et la durée du mandat de:

Gérard Becquer,

Date de nomination: 14 juillet 2003,

Durée: indéterminée;

Paolo Rela,

Date de nomination: 26 juillet 2004,

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071960.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PRO SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 81.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 5 novembre 2004

Le mandat de Pierre Thielen, administrateur, n'est pas prolongé.

Monsieur Didier Abinet a été nommé en tant qu'Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Les mandats de Claude Wagner, administrateur-délégué, Marc Galli, administrateur-délégué et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Claude Wagner, employé privé, demeurant professionnellement à 22, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, administrateur-délégué;

- Marc Galli, employé privé, demeurant professionnellement à 5, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, administrateur-délégué;

- Didier Abinet, employé privé, demeurant au 36, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PRO SPORT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072201.3/717/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70468

LP2-4 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.725,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.647.

Précision sur la date de nomination et la durée du mandat de:

Gérard Becquer,

Date de nomination: 17 décembre 2002,

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071961.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

LP1 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.300,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.734.

Précision sur la date de nomination et la durée du mandat de:

Gérard Becquer,

Date de nomination: 17 décembre 2002,

Durée: indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071962.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PUBLISHING PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.095.875,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.574.

Précision sur la date de nomination et la durée du mandat de:

Gérard Becquer;

Date de nomination: 17 décembre 2002;

Durée: indéterminée.

Modification de l'adresse d'un gérant:

John Howard, 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume Uni;

Date de nomination: 9 janvier 2003;

Durée: indéterminée.

Précision quant à l'adresse de l'associé unique:

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071963.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

V.P.B. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 24/26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.828.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(072352.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

FALCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 84.283.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 8 juin 2005, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Anne Smons comme administrateur de la société.
3. Les actionnaires ont accepté la nomination de Sandra Schwinnen, employée privée, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société.
4. Le conseil d'administration se compose de:
 - Cristina Floroiu,
 - Patricia Carraro,
 - Sandra Schwinnen.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour FALCON S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071993.3/4642/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

KALES AIRLINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Findel, Cargo Center.
R. C. Luxembourg B 65.816.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg le 1^{er} décembre 2004 à 10 heures*

- 1) Par votes spéciaux, l'assemblée accepte la démission de l'administrateur Mr Christensson Berry à ce jour.
- 2) Par votes spéciaux, l'assemblée nomme Mr Sekeris Giovanni, demeurant à Lobeliuslaan 212 NL-2341 PL Oegstgeest, administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2006.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072028.3/725/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

HYDRATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 29 juin 2005

Les mandats de Francis Gehl, administrateur-délégué, Gérard Fabbri, Christian-Jacques Vernazza et Jacques Fabbri, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 se compose comme suit:

- Francis Gehl, gérant, demeurant à 28, rue du Colombier, F-57300 Tremery, administrateur-délégué;
- Gérard Fabbri, dirigeant de sociétés, demeurant à 11, rue Principale, F-57117 Noisseville;
- Christian-Jacques Vernazza, dirigeant de sociétés, demeurant 136, rue du Commandant Rolland, F-13008 Marseille;
- Jacques Fabbri, dirigeant de sociétés, demeurant à 31, rue du Val de Metz, F-57640 Vigy.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HYDRATEC S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072202.3/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70470

D.C. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 90.088.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2005, à l'unanimité des voix, qu'est désigné en tant que réviseur d'entreprises EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice de l'an 2007, en remplacement du commissaire aux comptes SRE, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072054.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

D.C. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 90.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072056.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

D.C. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 90.088.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072061.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

DI VINCENZO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.787.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juin 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004/2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dino Di Vincenzo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Pescara (Italie), président;
Giovanni Di Vincenzo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Pescara (Italie), vice-président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072211.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

I.H.E. (INTERNATIONAL HOLDING ENTERPRISES), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 40.579.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 février 2005 que:

- Messieurs Jacques Benzeno et Riccardo Moraldi ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs David De Marco et Bruno Beernaerts.

- H CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, a été nommé Commissaire, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Commissaire démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072080.3/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 92.036.

EXTRAIT

Le Gérant atteste que suite au contrat de transfert signé le 30 septembre 2004 entre PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED, numéro de société 368.357 domiciliée au 5, place Harbourmaster, Dublin, et PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., aujourd'hui sous la forme d'une Société en Commandite Simple (S.C.S.), numéro de R.S.C. B 76.719, domiciliée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, la société PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED a transféré l'intégralité de ses 128.058 parts sociales à la société PROCTER & GAMBLE INVESTMENT S.C.S.

Le 5 août 2005.

J. Dejans.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072148.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

NORRLANDA OIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Administrateur de catégorie A:

- Madame Chantal Dubois, demeurant professionnellement au 11, rue Général-Dufour à Genève.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072204.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70472

UBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 11.142.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2005

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Franz Witt-Doering en qualité de membre du Conseil d'Administration de la société [...]. Les mandats des autres administrateurs sont renouvelés pour une période s'achevant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2005.

Le Conseil d'Administration est dès lors composé comme suit:

- Arthur Decurtins, Président;
- Alfred Zbinden, Membre;
- Peter Faes, Membre;
- Stefan Haeberle, Membre;
- Hans Karl Held, Membre;
- Roger Hartmann, Membre.

Pour extrait et traduction conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072154.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

MAGNOL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 105.715.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 1^{er} août 2005 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 juillet 2005, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
NORDICA LIFE (BERMUDA) LTD	100
Total	100

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

B. Zech / J. Tulkens

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072159.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SCI BEI DER MUEHLEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5414 Canach, Moulin de Canach.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la société civile immobilière SCI BEI DER MUEHLEN
tenue en date du 25 juillet 2005*

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Joseph Pletschette, demeurant à L-5414 Canach, Enneschtmillen, retraité, né le 30 septembre 1941 à Luxembourg, comme nouveau gérant de la société civile BEI DER MUEHLEN, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072188.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70473

PHILOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 2, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 103.783.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Philippe Pecchiar, gérant de société, né à Marseille (France) le 30 mars 1960, demeurant à L-5521 Remich, 8, rue Dicks, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PHILOLUX, S.à r.l., avec siège social à L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.783, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 31 du 12 janvier 2005,

a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg, à L-1660 Luxembourg, 2, Grand-rue.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Evaluation des frais

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Pecchiar, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} septembre 2005, vol. 433, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 septembre 2005.

A. Weber.

(080925.3/236/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

PHILOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 2, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 103.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(080926.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

HR CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.584.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration de la société
tenue au siège social le 27 juillet 2005*

Le Conseil d'Administration constate la libération intégrale du capital souscrit de sorte que le capital souscrit se trouve libéré à hauteur de EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HR CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072197.3/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70474

IGEFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juin 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004/2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Dino Di Vincenzo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Pescara (Italie), président;
Giovanni Di Vincenzo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Pescara (Italie), vice-président;
Gaetano Cardano, dirigeant d'entreprise, demeurant à Pescara (Italie), vice-président;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072209.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

WP ROAMING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 108.604.

EXTRAIT

En date du 4 août 2005 les associés ont nommé Monsieur Timothy Curt, demeurant au 466 Lexington Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique comme membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

En date du 8 août 2005 les associés ont transféré toutes leurs 250 parts sociales dans la Société à WP ROAMING III S.A., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.535.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072213.3/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

MAMERANUS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 99.487.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2005

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Affi Scherer en tant que commissaire aux comptes et nomme la société MAZARS S.A. en tant que réviseur d'entreprises indépendant.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072343.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70475

HOYER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 9.651.

Le 29 avril 2005.

S'est réunie l'Assemblée Générale des Actionnaires réunie extraordinairement de la société à responsabilité HOYER LUXEMBOURG, S.à r.l.;

avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle,

constituée suivant acte sous seing privé, signé le 14 juillet 1971 et dont les dernières modifications des statuts ont été signées en date du 30 novembre 2004, par-devant Maître Jean Seckler de résidence à Junglinster, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg - sous le numéro B 9.651.

La société HOYER GmbH INTERNATIONALE FACHSPEDITION, une société de droit allemande ayant son siège à Hamburg, ici représenté par Monsieur Thomas Hoyer, représente l'intégralité du capital social de la société et donc l'assemblée générale de l'associé unique est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

I. Démission de Monsieur Wouter Van Neuren en qualité de gérant administratif.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Wouter Van Neuren demeurant à 132, Rijksstraatweg à NL-2988 BL Ridderkerk de sa fonction de gérant administratif.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

HOYER GmbH

Th. Hoyer / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072214.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

FIRST DATA OPERATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 105.848.

Transfert de parts sociales

It results from a share sale and purchase agreement signed under private seal on 27 July 2005 that the company MT GLOBAL HOLDINGS LTD., existing under the laws of the Bermudas, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 12, Bermudas, has sold all of its 125 shares that it was holding in the Company FIRST DATA OPERATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

As of then, all of the 125 (one hundred and twenty-five) shares of the Company are entirely held by FIRST DATA DSOS (BERMUDA) HOLDING FINANCE LTD., a company incorporated under the laws of the Bermudas, and having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudas.

Suit la traduction en français:

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 27 juillet 2005 que la société MT GLOBAL HOLDINGS LTD., régie selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 12, Iles des Bermudes, a cédé la totalité de ses 125 parts sociales qu'elle détenait dans la Société FIRST DATA OPERATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Depuis, l'ensemble des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société sont intégralement détenues par la société FIRST DATA DSOS (BERMUDA) HOLDING FINANCE LTD., constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Iles des Bermudes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

FIRST DATA OPERATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072257.3/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

70476

SIMON ET CHRISTIANSEN, INGENIEURS-CONSEILS, Société Civile.

Siège social: L-8303 Capellen, rue Pafebruch.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Erny Simon, ingénieur-diplômé, demeurant à Mamer, 55, rue Dangé Saint Romain,
- 2) Monsieur Jens M. Christiansen, ingénieur-diplômé, demeurant à Niederanven, 11, rue Belle-Vue.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société civile «Simon et Christiansen, Ingénieurs-Conseils», avec siège social à L-8303 Capellen, rue Pafebruch, constituée suivant acte sous seing privé en date du 28 juin 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 223 du 8 octobre 1977, ci-après «la Société»,

II.- Le capital social est fixé à la somme de trois cent mille francs (Frs 300.000,-) (soit à titre informatif une contre-valeur en euros de sept mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingts cents), représenté par cent (100) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parts d'intérêts appartiennent aux associés comme suit:

- | | |
|---|----|
| 1. à Monsieur Erny Simon, préqualifié, cinquante parts d'intérêts | 50 |
| 2. à Monsieur Jens M. Christiansen, préqualifié, cinquante parts d'intérêts | 50 |

Total: cent parts d'intérêts. 100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre anticipativement avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Les associés se donnent mutuellement décharge pure et simple de toutes choses relatives à l'administration et à la gestion de la Société qu'ils ont accomplies dans la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Simon, J.M. Christiansen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 50, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 septembre 2005.

T. Metzler.

(081869.3/222/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

STAR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.107.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 juin 2005

- La démission de Mademoiselle Carole Caspari est actée avec effet immédiat.
- Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

STAR INVESTISSEMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072357.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

TOD'S LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2227 Luxembourg, 4, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 110.496.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighth day of September.
Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) TOD'S INTERNATIONAL B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in The Netherlands, 1071 AB Amsterdam, Vossiusstraat, 3, registered with the trade register of Amsterdam under number 33289506,

here represented by Mrs Zamira Cammans, senior account manager, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy initialled ne varietur by the appearing parties acting as stated hereabove and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2) The company LITTLE SMETS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B number 24.325, hereby represented by its sole manager Mrs Carine Smets, company's manager, born on July 5, 1957 in Liège, residing at 262, route d'Arlon, L-8010 Strassen,

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Name - Registered Office - Life of the Company - Objects - Capital

Art. 1. A limited company has been incorporated under the name TOD'S LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The company's registered office has been established in the municipality of Luxembourg.

The company shall be entitled to establish subsidiaries, branches, agencies or administrative offices within Luxembourg or abroad by simple resolution of the Board of Directors.

The company's registered office may be transferred to any other place within the same municipality by simple resolution of the Board of Directors, without prejudice to common law regulations on contract termination.

When extraordinary events of a military, political, economic or social nature which might compromise the normal activity of the company at its registered office or the ability of such office to communicate freely with other countries arise or are about to arise, the company's registered office may be transferred abroad until such extraordinary circumstances have completely ceased to exist, without affecting the nationality of the company, which shall remain in Luxembourg notwithstanding any such temporary transfer.

Art. 3. The company shall continue to operate for an indefinite period of time.

Art. 4. The objects for which the company has been established are:

- the sale of shoes, leather goods, apparel goods, clothing accessories, perfumes and jewellery;
- agency, advertising, sales promotion activities and market research related to the sale, import and export of the goods mentioned here above;
- to enter into contracts regarding real estate as tenant and to develop and exploit real estate, except the activity as trader of real estate;
- to acquire shareholdings in any form, whether in undertakings or companies from Luxembourg or from abroad;
- to acquire, through purchase, exchange, subscription, contribution, or any other method, as well as to transfer, through sale, exchange and any other method, all types of company shares and transferable securities;
- to control and develop such shareholdings, namely through the provision of support, loans, advances or guarantees to the undertakings in which it holds any such interests;
- to use its funds for the creation, management, development and liquidation of a portfolio comprising all securities and certificates of any origin;
- to acquire, through contribution, subscription, underwriting, option to buy or any other method, any and all securities and certificates;
- to realise, through sale, transfer, exchange or other means, and to develop any such assets and certificates, without wishing to make profit from the special tax system set out by the law dated July 31, 1929 relating to financial holdings.

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00), represented by three hundred and ten (310) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.00) each and entitling its owner to one vote at General Meetings.

The company's shares are registered shares.

The company's subscribed capital may be increased or reduced by resolution of the General Meeting of Shareholders, ruling on the modification of the articles of association.

The company may purchase its own shares according to the conditions set out under the law.

Governance - Auditing

Art. 6. The company shall be governed by a Board of Directors, composed of four members (who may or may not be shareholders). The Directors shall be of two different categories: «A» and «B».

The Directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders for a term that may not exceed six years. The General Meeting of Shareholders may revoke the Directors at any time during this period.

If there is a vacancy on the Board appointed by the General Meeting, the remaining appointed directors shall have the right to choose a person on a provisional basis belonging to the same category of the ceased director. In this case, the General Meeting shall hold the definitive election during its next meeting.

Art. 7. The members of the Board of Directors may elect a chairman from amongst themselves. The first chairman may be designated by the General Meeting. If the chairman is at any stage unable to carry out his/her duties, he/she may be replaced by the director designated by the other directors present at the meeting.

The Board of Directors shall meet at the request of the chairman alone or at the request of two of the directors.

The Board of Directors may not legitimately resolve and rule unless the majority of its members is present or represented; voting by proxy from another director is permitted, although a director cannot represent more than one of his/her colleagues.

Directors may vote on items listed on the agenda via post, telegram, telex or fax (although the three latter methods should also be confirmed in writing).

A written resolution approved and signed by all the directors shall have the same effects as a resolution made during a Board meeting.

Art. 8. Any and all Board resolutions shall be passed by an absolute majority.

Art. 9. The minutes of the Board meetings shall be signed by all members present at the meeting.

Copies or extracts of the minutes shall be certified as authentic by a director or a representative.

Art. 10. The Board of Directors shall be vested with full powers to perform any and all executive and managerial activities which fall within the company's objects. It shall be entitled to carry out any and all activities that are not expressly reserved for the General Meeting by law or by these Articles of Association. It may lend or borrow funds in the short or long term, even through the issue of bonds, with or without guarantee, which bonds may be converted into shares, subject to authorisation by the Extraordinary General Meeting of Shareholders.

Art. 11. The Board of Directors may delegate all or part of its ordinary management powers to directors or third parties, who do not necessarily have to be company shareholders.

The delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation from the general meeting of shareholders.

Art. 12. The company is committed toward any third party by the joint signatures of two directors, one for each category «A» and «B», or by the individual signature of the delegated appointed pursuant to article 11.

Art. 13. The company shall be supervised by one or more auditors appointed by the General Meeting, which shall also set the number of auditors and their remuneration.

The duration of an auditor's term of office shall be fixed by the General Meeting; however, it may not exceed six years.

General Meetings

Art. 14. The General Meeting is a meeting of all shareholders. It has full powers to decide upon company affairs. Meetings shall be called in the ways and with the frequency prescribed by the law.

Art. 15. The Annual General Meeting shall take place within the municipality where the company's registered office is located, at the venue specified on the notice of meeting, on the third Monday of the month of April, at 11.00 a.m.

If the date of the meeting falls on a public holiday, the meeting shall be held on the next available working day.

Art. 16. The General Meeting shall have full powers to carry out or to ratify any and all actions regarding the company. It shall decide upon the allocation and the distribution of net profits.

The General Meeting may decide to allocate profits and distributable reserves to the depreciation of capital, without the share capital being reduced.

Art. 17. Each share shall entitle its owner to a voting right.

Financial Year - Distribution of Profits

Art. 18. The financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of each year. The Board of Directors shall provide annual accounts as set out by the law.

The Board shall submit such accounts, together with a report on company operations, to the auditors at least one month before the Ordinary General Meeting.

Art. 19. The positive balance, after deducting charges and depreciation/amortisation charges, shall represent the company's net profit.

Five per cent of such net profit shall be allocated to the legal reserve fund; such deduction shall cease to be obligatory when the reserve reaches ten per cent of the share capital.

The allocation of the remaining balance shall be decided by the General Meeting.

The Board of Directors shall be entitled to pay advances on dividends, subject to the provisions provided by law.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The company may be wound up by resolution of the General Meeting, which shall rule in compliance with the provisions on the modification of articles of association.

When the company is liquidated, the liquidation process shall take place through the actions of one or more liquidators, which might be private individuals or legal entities appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also establish the powers given to any such individuals or entities.

General provision

Art. 21. In any and all matters not specifically dealt with in these articles of association, law dated 10th August 1915 and following amendments shall apply.

Subscription and payment

The three hundred and ten (310) shares have been subscribed as follows:

- TOD'S INTERNATIONAL B.V, prenamed	155 shares
- LITTLE SMETS, S.à r.l., prenamed	155 shares
Total	310 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2006.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.00).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I. The following persons are appointed as members of the Board of Directors for a period of six years ending at the Ordinary General Meeting of 2011, as follows:

1. Mrs Carine Smets, prenamed is appointed as A Director;
2. Mr Thierry Smets, company's manager, born on December 1, 1956 in Wilrijk, residing at 262, route d'Arlon, L-8010 Strassen is appointed as A Director;
3. Mr Emilio Macellari, company's director, born in Civitanova Marche (MC), Italy, on March 11, 1958, residing in Italy, San Savino, 39, Contrada, is appointed as B Director; and
4. Mr Stefano Sincini, company's director, born in Macerata (MC), Italy, on November 3, 1958, residing in Italy, Via Mazzini, 28, Montecosaro, is appointed as B Director.

II. The following person is appointed as Statutory Auditor, for a period of six years ending at the Ordinary General Meeting of 2011:

Mr Jean Reuter, auditor, born on July 17, 1941 in Luxembourg, residing at 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

III. The registered office of the Company shall be at 4, rue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing persons acting as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, acting as stated hereabove, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. TOD'S INTERNATIONAL B.V., société de droit néerlandais, avec siège social aux Pays-Bas, 1071 AB Amsterdam, Vossiusstraat, 3, immatriculée au registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33289506, ici représentée par Madame Zamira Cammans, «senior account manager», demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par les comparantes agissant comme dit ci-avant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

2. La société LITTLE SMETS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 24.325, ici représentée par sa gérante unique Madame Carine Smets, gérante de société, née à Liège, le 5 juillet 1957, demeurant au 262, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Lesquelles comparantes, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège Social - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOD'S LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du conseil d'administration de la Société, sans préjudice du droit régissant la résiliation des contrats.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Les objets pour lesquels la société est constituée sont:

- la vente de chaussures, d'articles en cuir, de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de parfums et de bijoux;
- l'agence, la publicité, la promotion des ventes, la prospection de marchés pour la vente, l'importation et l'export des marchandises mentionnées ci-avant;
- la conclusion de contrats relatifs à des biens immobiliers en qualité de locataire ainsi que le développement et l'exploitation de biens immobiliers, à l'exception de l'activité de marchand de biens;
- l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère;
- l'acquisition tant par l'achat, l'échange, la souscription, l'apport, ou toute autre méthode, ainsi que le transfert, tant par la vente, l'échange et toute autre méthode, de tous types d'actions et des titres cessibles;
- le contrôle et le développement de telles participations, tant par la fourniture d'assistance, de prêts, d'avance ou de garanties aux entreprises dans lesquelles la société détient des intérêts;
- l'utilisation de ses fonds pour la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation de portefeuilles se composant de tous titres et certificats;
- la réalisation, que ce soit par la vente, le transfert, l'échange ou tout autre moyen, ainsi que le développement de ses participations, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Chaque action donne droit à une voix aux Assemblées Générales.

Les actions sont nominatives.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise suivant les modalités requises pour la modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de quatre membres (actionnaires ou non). Les administrateurs sont répartis en deux catégories différentes A et B.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont révocables par l'Assemblée Générale des Actionnaires en tout temps pendant cette période.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement en nommant un administrateur appartenant à la même catégorie que l'administrateur sortant. Dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'absence/incapacité du président, la présidence de la réunion peut être conférée à l'administrateur désigné par les autres administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux Administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur ne peut toutefois pas représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les points de l'ordre du jour par courrier, télégramme, télex ou par fax (les trois dernières méthodes doivent être toutefois confirmées par un écrit).

Une décision du Conseil d'Administration approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets légaux qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Les décisions seront prises à la majorité absolue.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par tous les membres présents à la réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront certifiées conformes par un administrateur ou un représentant.

Art. 10. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut prêter ou emprunter à long ou court terme, y compris par l'émission d'obligations, avec ou sans garantie, lesquelles obligations pourront être converties en actions, sous condition de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs ou tiers, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont un de chaque catégorie A et B ou par la signature individuelle du délégué du Conseil nommé conformément à l'article 11 ci-dessus.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixera le nombre de commissaires et leur rémunération.

Ils sont nommés pour une durée fixée par l'Assemblée Générale qui ne peut dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Art. 15. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit le troisième lundi du mois d'avril à onze heures dans la commune du siège social à l'endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus larges pour faire ou ratifier tous les actes relatifs aux activités de la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Elle pourra décider d'allouer le bénéfice ou les réserves disponibles à l'amortissement du capital, sans que le capital ne soit réduit.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Distribution des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établira les comptes conformément aux dispositions légales.

Le Conseil soumettra lesdits comptes, ensemble avec un rapport sur les opérations de la société aux commissaires aux comptes un mois au moins avant l'Assemblée Générale Annuelle.

Art. 19. Le solde positif après déduction des charges, des réductions de valeur et des amortissements représentera les bénéfices nets de la société.

Des bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent seront affectés à la réserve exigée par la loi. Ce prélèvement cessera d'être requis lorsque cette réserve atteindra dix pour cent du capital souscrit.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Liquidation

Art. 20. La dissolution de la société sera décidée par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts.

En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'assemblée générale déterminera les pouvoirs de ces personnes physiques ou morales.

Dispositions générales

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

TOD'S INTERNATIONAL B.V, susmentionnée	155 actions
LITTLE SMETS, S.à r.l., susmentionnée	<u>155 actions</u>
Total	310 actions

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, agissant comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil d'Administration pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011, de la manière suivante:

1. Madame Carine Smets, précitée, est nommée administrateur A;

2. Monsieur Thierry Smets, gérant de société, né le 1^{er} décembre 1956 à Wilrijk, demeurant au 262, route d'Arlon, L-8010 Strassen est nommé administrateur A;

3. Monsieur Emilio Macellari, administrateur de sociétés, né à Civitanova Marche (MC), Italie, le 11 mars 1958, demeurant en Italie, San Savino, 39, Contrada, est nommé administrateur B et

4. Monsieur Stefano Sincini, administrateur de sociétés, né à Macerata (MC), Italie, le 3 novembre 1958, demeurant en Italie, Via Mazzini, 28, Montecosaro, est nommé administrateur B.

II. La personne suivante est nommée en tant que Commissaire aux Comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

Monsieur Jean Reuter, commissaire aux comptes, né le 17 juillet 1941 à Luxembourg, demeurant au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

III. Le siège social de la société sera établi au 4, rue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes agissant comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparantes agissant comme indiqué ci-avant, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Z. Cammans, C. Smets, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, vol. 149S, fol. 82, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2005.

P. Bettingen.

(081946.3/202/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

WP ROAMING III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.535.

—
EXTRAIT

En date du 4 août 2005 l'associé unique a nommé Monsieur Timothy Curt, demeurant au 466 Lexington Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique comme membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

En date du 8 août 2005 l'associé unique a transféré toutes ses 250 parts sociales dans la Société à WP ROAMING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072235.3/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

H.M.S. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.287.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(072386.3/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.072.

In the year two thousand five, on the twelve of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ABN AMRO Funds (the SICAV or the «Company»), with its registered office in L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, R.C. Luxembourg section B number 47.072,

incorporated by deed established on the 23rd of March 1994, published in the Mémorial C number 171 of the 30th of April 1994.

The articles of association of the Company were last amended by deed of May 16, 2001 before the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1094 of December 1st, 2001.

The meeting was opened at 11.30 and presided by Mr Christophe Becue, Legal and Compliance Manager, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Mrs Kheira Monaco, Accountant, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Emmanuel Vergeynst, Compliance Officer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

As appears from the attendance list, out of 148.569.967 issued Shares, 338.71 Shares are represented at the present extraordinary general meeting.

II. That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and published:

in the Mémorial C number 688 of the 13th of July 2005 and C number 751 of the 28 th of July 2005,

and in the «Luxemburger Wort» and in the «Letzebuenger Journal» on the 13th of July 2005 and on the 28th of July 2005.

III. The chairman states that the agenda is the following:

1. Replacement of any reference in the Articles to the Luxembourg law of March 30, 1988 relating to UCITS by the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to UCITS, and especially the replacement under article 5, fourth paragraph, of article 111 of the law of March 30, 1988 relating to UCITS by article 133 of the law of December 20, 2002 relating to UCITS.

2. Replacement of any reference in the Articles to the Luf currency by the Euro currency and change of corresponding amounts.

3. Inclusion in Article 8 that, with the consent of the shareholder(s) concerned, the board of directors may satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

4. Inclusion in Article 18 the provisions of Chapter 5 of the law of December 20, 2002, in relation with the investment policy of a UCITS, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Fund of the Company may invest in.

5. Change to Article 19 (formerly referring to appointment of Investment Advisors) in that this now sets out the Management of the Company, in accordance with Chapter 13 of the law of December 20, 2002, and that the Company may appoint a Management Company, who in turn may delegate certain functions related to the daily operations and daily management of the Company's investments.

6. Change of date of the Annual General Meeting of Shareholders, in Article 23, from the third Thursday in August to the third Thursday in September at 10.00 a.m.

7. Change to Article 25, setting out extended powers of the Board of Directors in respect of decisions to liquidate or merge Funds of the Company, subject to the notification requirements to shareholders and the provisions as set out under the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915.

8. Inclusion of a new Article 26, relating to the expenses borne by the Company, providing clarification on the types of expenses and attribution of expenses to the Company, in accordance with standard market practice.

9. Inclusion of other non-material changes.

That a first meeting convened for July 11, 2005, was not able to validly deliberate for lack of quorum and had to be reconvened.

That this meeting does not require any quorum to validly deliberate whatever the number of shares represented, according to the article 67-1 of the coordinated laws concerning the Companies.

The foregoing statements of the chairman were approved and the meeting, upon deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to replace any reference in the Articles to the Luxembourg law of March 30, 1988 relating to UCITS by the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to UCITS, and especially the replacement under article

5, fourth paragraph, of article 111 of the law of March 30, 1988 relating to UCITS by article 133 of the law of December 20, 2002 relating to UCITS.

The contents of the paragraph four (4) of the article five (5) are read as follows:

Art. 5. (paragraph 4). The board of directors shall establish several pools of assets each of which constituting a separate Fund («Compartiment» or «Fund») having its own funding, share classes, investment policy, geographic partition of assets, capital gains, expenses and losses, within the meaning of Article 133 of the Law. The Company remains a single legal entity; However, with regard to third parties, in particular toward Company's creditors, each Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it, and there shall be no cross liability between Funds.

Second resolution

The contents of the paragraph three (3) of the article five (5) are read as follows:

Art. 5. (paragraph 3). The capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value of different classes and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent in United States Dollars of one million two hundred and fifty thousand (EUR 1,250,000.-). The initial capital is fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) divided into one thousand (1,000) fully paid-up shares of no par value. The minimum capital of the Company must be achieved within six months after the date on which the Company has been authorized as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

Third resolution

The contents of the article eight (8) are read as follows:

Art. 8. Redemption of Shares. Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles of Incorporation.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed seven days from the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, whichever is the later date, notwithstanding the provision of Article 12 hereof. Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class of the relevant Fund, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

With the prior consent of the shareholder(s) concerned, the board may satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents, (including the Prospectus) where applicable.

Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Board will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets, which will have to be identical to the procedure of determining the net asset value of the shares.

The specific costs for such redemptions in kind in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the board considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interest of the Company.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares a shareholder holds in any class of shares of any Fund would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such Fund or class.

Further, if on any given date redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 9 hereof exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue of a specific class of a specific Fund or in the case of a strong volatility of the market or markets on which a specific class is investing, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board considers to be in the best interests of the Company. On the next Valuation Day following that period, these redemption, redemption-in-kind and conversion requests will be met in priority to later requests.

In the event that for any reason the value of the assets in any class or Fund has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such class or Fund to be operated in an economically efficient manner, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant Fund at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or Fund at least thirty days prior to the Valuation Day at which the redemption shall take effect. Registered holders shall be notified in writing. The Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless all such shareholders and their addresses are known to the Company. Under similar circumstances, the board of directors may also decide the merger of one Fund with one or several other Funds of the Company in the manner described in Article 25 hereof.

Fourth resolution

The contents of the article eighteen (18) are read as follows:

Art. 18. Investment Policy and Restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policy to be applied in respect of each Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations, in particular the provisions of Part I of the Law.

In compliance with the requirements set forth by the Law and detailed in the Prospectus, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) shares or units of other Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities (UCITS);
- (iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (iv) financial derivative instruments.

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of securities or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any regulated market, stock exchange in an other State or any other regulated market of a State of Europe, being or not member of the European Union (EU), of America, Africa, Asia, Australia or Oceania as such notions are defined in the Prospectus.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a regulated market, stock exchange in an other State or other regulated market and that such admission be secured within one year of issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU member States, its local authorities, another member State of the oecd or public international bodies of which one or more member States of the EU are members being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can not exceed 30% of the total net assets attributable to that Fund.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments for hedging purposes in the context of the management of its assets and liabilities.

Fifth resolution

The contents of the article nineteen (19) are read as follows:

Art. 19. Management of the Company. The Company may appoint a management company in compliance with the provisions of the Law («The Management Company»).

The Management Company may appoint third party service providers in order to better manage the daily operations of the Company and to delegate functions related to the daily management of the Company's investments, in compliance with the provisions of the Law. Thus, the Management Company may enter into management or advisory agreements with one or more asset managers affiliated or not with the ABN AMRO Group.

The objective of the Management Company is to provide collective portfolio management services to the Company, including the functions of (i) asset management; (ii) central administration; and (iii) the marketing of funds.

For the purpose of a more efficient conduct of its business, the Management Company may, at its own cost and under its own responsibility, subject to the approval of the board of directors of the Company, delegate the power to carry out on its behalf one or more of its functions to third party service providers.

In the case of delegation of functions, the board of directors of the Management Company shall implement appropriate control mechanisms and procedures, including risk management controls, and regular reporting process in order to ensure an effective supervision of the third parties to whom services have been delegated. The Management Company's liability shall not be affected by the fact that it has delegated its functions to third parties.

Sixth resolution

The contents of the paragraph four of the article twenty-third (23) are read as follows:

Art. 23. (paragraph 4). The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the third Thursday of September at 10.00 a.m.

Seventh resolution

The contents of the article twenty-fifth (25) are read as follows:

Art. 25. Dissolution and Merger of Funds or Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect.

The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing; the Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Company. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the board of directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Fund to those of another existing Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organized under the provisions of Part I of the Law of 20 December 2002 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the «New Fund») and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Fund to another Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented and voting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type («fonds commun de placement») or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such amalgamation.

Eighth resolution

The contents of the article twenty-fifth (26) are read as follows:

Art. 26. Expenses. The Company shall bear all expenses connected with its establishment as well as the fees due to the Investment Manager - which shall not exceed an annual rate, to be decided by the Board of Directors, of a Fund's average daily net asset value, the Distributor and its intermediaries, the Custodian Bank and Administrative Agent, as well as to any other service provider appointed from time to time by the board of directors.

Moreover, the Company shall also bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;
- all fees due to the auditor and the legal advisors to the Company;
- all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, in particular, the cost of printing and distributing the annual and semi-annual reports, as well as any prospectuses and simplified prospectuses;
- all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges;
- all expenses incurred in connection with its operation and its management.

All recurring expenses will be charged first against income, then, should this not suffice, against realised capital gains, and, if necessary against assets.

Any costs, which are not attributable to a specific Fund incurred by the Company will be charged to the Funds in pro-rata proportion to their assets. Each Fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

Ninth resolution

The contents of the new article twenty-eight (28) are read as follows:

Art. 28. Distributions. The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of

such Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the board of directors to declare, distributions.

Any resolution as to the distribution of dividends to shares of a class which relates to a specific Fund, shall be subject only to a vote of the holders of shares of the class or classes which relate to such Fund.

For the class of shares of any Fund, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by the Law of 10 August 1915.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Fund relating to the relevant class or classes of shares.

No interest shall be paid on distributions declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Tenth resolution

The contents of the new article twenty-nine (29) are read as follows:

Art. 29. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law.

If the Custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavors to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Eleventh resolution

The contents of the new article thirty-second (32) are read as follows:

Art. 32. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 10 August 1915.

Twelfth resolution

The contents of the new article thirty-third (33) are read as follows:

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed by the chairman.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte ci-dessus:

L'an deux mille cinq, le douze août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ABN AMRO Funds (la SICAV ou la «Société»), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, constituée aux termes d'un acte reçu le 23 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 171 du 30 avril 1994.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 16 mai 2001, par-devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1094 du 1^{er} décembre 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Becue, Legal and Compliance Manager, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Kheira Monaco, Accountant, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Emmanuel Vergeynst, Compliance Officer, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portées sur une liste de présence.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que des 148.569.967 actions émises, 338.71 actions sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:

au Mémorial C numéro 688 du 13 juillet 2005 et C numéro 751 du 28 juillet 2005,

au «Luxemburger Wort» et au «Letzebuenger Journal» du 13 juillet 2005 et du 28 juillet 2005.

III. Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Remplacement de toute référence dans les Articles à la Loi du Luxembourg du 30 mars 1988 relative aux OPCVM par la Loi du Luxembourg du 20 décembre 2002 relative aux OPCVM et, spécialement, remplacement sous l'article 5, paragraphe 4, de l'article 111 de la Loi du 30 mars 1988 relative aux OPCVM par l'article 133 de la Loi du 20 décembre 2002 relative aux OPCVM.

2. Remplacement de toute référence dans les Articles à la devise luf par l'Euro et modification des montants correspondants.

3. Inclusion dans l'Article 8 de la capacité du Conseil de direction, avec l'accord du ou des actionnaires concernés, de satisfaire aux requêtes de vente, en tout ou partie, en nature en affectant à l'actionnaire vendeur des placements du portefeuille pour une valeur égale à celle de la valeur de l'actif net affectable aux actions à vendre, selon les dispositions des documents de vente.

4. Inclusion dans l'Article 18 des dispositions du chapitre 5 de la Loi du 20 décembre 2002, en relation avec la politique de placement d'un OPCVM, en particulier pour le type de marchés sur lesquels les actifs peuvent être acquis ou le statut de l'émetteur voire de la contrepartie, dans lequel chaque Compartiment de la Société peut investir.

5. Modification de l'Article 19 (se référant auparavant aux nominations des Conseillers en placement) dans la mesure où il définit désormais la Gestion de la Société, conformément au Chapitre 13 de la Loi du 20 décembre 2002 et dispose que la Société peut nommer une Société de gestion capable de déléguer, à son tour, certaines fonctions liées aux opérations et à la gestion quotidiennes des placements de la Société.

6. Modification de la date de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, dans l'Article 23, du troisième jeudi d'août au troisième jeudi de septembre, à 10h00.

7. Modification de l'Article 25, définissant des pouvoirs étendus du Conseil de direction en regard des décisions de liquidation ou de fusion de Compartiments de la Société, soumis aux impératifs de notification aux actionnaires et aux dispositions de la Loi du Luxembourg sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

8. Inclusion d'un nouvel Article 26, relatif aux charges subies par la Société, fournissant des éclaircissements sur le type de charges et leur affectation à la Société, conformément à la pratique normale du marché.

9. Inclusion d'autres modifications d'ordre non matériel.

Qu'une première assemblée convoquée le 11 juillet 2005 n'a pu valablement délibérer faute d'avoir atteint le quorum requis pour ce faire, et a dû être reconvoquée en ce jour.

Qu'aucun quorum n'est requis pour que la présente assemblée puisse valablement délibérer et ce quel que soit le nombre de titres représentés, conformément à l'article 67-1 des lois coordonnées sur les sociétés.

Ceci exposé, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer toute référence dans les Articles à la Loi du Luxembourg du 30 mars 1988 relative aux OPCVM par la Loi du Luxembourg du 20 décembre 2002 relative aux OPCVM et, spécialement, dans l'article 5, paragraphe 4, de l'article 111 de la Loi du 30 mars 1988 relative aux OPCVM par l'article 133 de la Loi du 20 décembre 2002 relative aux OPCVM.

La teneur du paragraphe quatre (4) de l'article cinq (5) des statuts est la suivante:

Art. 5. (paragraphe 4). Le conseil d'administration établira différentes masses d'avoirs constituant chacun un Compartiment séparé («Compartiment» ou «Fonds») ayant son propre financement, ses catégories d'actions, sa politique d'investissement, sa répartition géographique des avoirs, ses revenus de capitaux, ses frais et ses pertes, au sens de l'Article 133 de la Loi. La société demeure néanmoins une entité juridique propre. Toutefois à l'égard des tiers, et spécialement à l'égard des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera seul responsable des engagements à sa charge et il n'existera pas de responsabilités croisées entre les Compartiments.

Deuxième résolution

La teneur du paragraphe trois (3) de l'article cinq (5) des statuts est la suivante:

Art. 5. (paragraphe 3). Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, de différentes catégories, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum est celui prévu par la loi, soit l'équivalent en Dollars des Etats-Unis d'un million deux cent cinquante mille (EUR 1.250.000). Le capital initial est de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en mille (1.000) actions entièrement libérées, sans mention de valeur. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif selon la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

La teneur de l'article huit (8) des statuts est la suivante:

Art. 8. Rachat des actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par le conseil d'administration qui n'excèdera pas sept jours ouvrables à partir du Jour d'Évaluation applicable, tel que déterminé conformément aux conditions et modalités que le conseil d'administration pourra déterminer, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, si cette date est postérieure, le tout sans préjudice des dispositions de l'Article 12 ci-dessous. Toute demande de rachat est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée du Compartiment concerné, déterminé conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, déduction faite de toutes charges et commissions (s'il y a lieu) au taux indiqué dans les documents de vente des actions de la Société. Le prix de rachat d'application peut être arrondi à la hausse ou à la baisse, à l'unité la plus proche de la devise d'application, comme le déterminera le conseil d'administration.

Moyennant l'approbation préalable du (des) actionnaire(s), le conseil peut satisfaire aux demandes de rachat en tout ou partie en nature, en attribuant aux actionnaires qui rachètent des investissements du portefeuille équivalant à la valeur nette d'inventaire des actions à racheter, comme prévu dans les documents de vente, (y compris le Prospectus), le cas échéant.

Ce rachat fera l'objet d'un rapport d'audit spécial par l'auditeur ou la Société confirmant le numéro, la dénomination et la valeur des actifs que le conseil aura déterminé comme devant être apportés en contrepartie des actions rachetées. Ce rapport d'audit confirmera également la manière de déterminer la valeur des actifs, qui devra être identique à la procédure de détermination de la valeur nette d'inventaire des actions.

Les coûts spécifiques liés à de tels rachats en nature, particulièrement les coûts du rapport d'audit spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par un tiers, mais ne seront pas supportés par la Société, sauf si le conseil estime que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou vise à protéger les intérêts de cette dernière.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions d'un Compartiment en-dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminée par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de ce Compartiment ou classe.

En outre, si à une date déterminée, les demandes de rachat faites conformément à cet Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 ci-dessous dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une catégorie d'actions déterminée d'un Compartiment déterminé ou d'un Fonds spécifique ou en cas de forte volatilité du marché ou des marchés sur lesquels une classe spécifique investit, le conseil d'administration peut décider que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera reporté pendant une période et aux conditions déterminées par le conseil d'administration, eu égard à l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat, de rachat en nature, et de conversion seront traitées, lors du Jour d'Évaluation suivant cette période, prioritairement aux demandes introduites postérieurement au Jour d'Évaluation concerné.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans une catégorie ou Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel cette catégorie ou Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, le conseil d'administration peut décider de racheter toutes les actions du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et frais réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la catégorie ou du Compartiment concerné au moins trente jours avant le Jour d'Évaluation lors duquel le rachat prendra effet. Les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. La Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration, à moins que tous ces actionnaires et leurs adresses ne soient connus de la Société. Dans des circonstances semblables, le conseil d'administration peut également décider de la fusion d'un Fonds avec un ou plusieurs autres Fonds de la Société, de la manière décrite à l'article 25 de la présente.

Quatrième résolution

La teneur de l'article dix-huit (18) des statuts est la suivante:

Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles adoptées par le conseil d'administration, conformément aux lois et règlements en vigueur et en particulier aux dispositions de la Partie I de la loi.

Conformément aux exigences établies par la Loi et détaillées dans le Prospectus, en particulier en ce qui concerne le type de marchés sur lesquels les actifs peuvent être achetés ou le statut de l'émetteur ou de la contrepartie, chaque Fonds peut investir en:

- (i) valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire;
- (ii) actions ou parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM);
- (iii) dépôts auprès d'établissements de crédit, lesquels sont remboursables à la demande ou ont le droit d'être retirés et dont l'échéance n'est pas supérieure à 12 mois;
- (iv) instruments financiers dérivés.

La politique d'investissement de la Société peut reproduire la composition d'un indice de valeurs ou d'obligations reconnues par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

La Société peut en particulier acheter les actifs mentionnés ci-dessus sur tout marché réglementé, bourse de valeurs dans un autre Etat ou tout autre marché réglementé d'un Etat d'Europe, étant ou non membre de l'Union européenne (UE), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie, ces notions étant définies dans le Prospectus.

La Société peut également investir dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire récemment émis, pour autant que les modalités d'émission comportent un engagement que la demande d'admission à une cotation officielle sur un marché réglementé, bourse de valeurs dans un autre Etat ou autre marché réglementé soit faite et que cette admission soit assurée dans l'année d'émission.

Conformément au principe de diversification des risques, la Société est autorisée à investir jusqu'à 100% des actifs nets attribuables à chaque Fonds en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, ses collectivités locales, un autre Etat membre de l'ocde ou des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE sont membres, pourvu que, si la Société utilise la possibilité décrite ci-dessus, elle détienne, pour compte de chaque Fonds concerné, des titres appartenant à au moins six émissions différentes. Les titres appartenant à une émission ne peuvent pas excéder 30% des actifs nets totaux attribuables à ce Fonds.

La Société est autorisée (i) à employer des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire pour autant que ces techniques et instruments soient utilisés dans un but de gestion efficiente du portefeuille et (ii) à employer des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses actifs et engagements.

Cinquième résolution

La teneur de l'article 19 des statuts est la suivante:

Art. 19. Gestion de la Société. La Société peut nommer une société de gestion conformément aux dispositions de la Loi («la Société de Gestion»).

La Société de Gestion peut nommer des prestataires de services tiers en vue d'une meilleure gestion des opérations courantes de la Société et déléguer des fonctions liées à la gestion courante des investissements de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Donc, la Société de Gestion peut conclure des accords de gestion ou de conseil avec un ou plusieurs gestionnaires d'actifs affiliés ou non au Groupe ABN AMRO.

La Société de Gestion a pour objectif de fournir des services de gestion collective de portefeuille à la Société, en ce compris les fonctions de (i) gestion d'actifs; (ii) administration centrale; et (iii) marketing des Fonds.

En vue d'une gestion plus efficace de ses activités, la Société de Gestion peut, à ses propres frais et sous sa propre responsabilité, et moyennant l'approbation du conseil d'administration de la Société, déléguer le pouvoir d'exécuter pour son compte une ou plusieurs de ses fonctions à des prestataires de services tiers.

En cas de délégation de fonctions, le conseil d'administration de la Société de Gestion appliquera les mécanismes et procédures de contrôle appropriés, en ce compris des contrôles de gestion des risques ainsi qu'un processus de rapport régulier afin d'assurer une surveillance effective des tiers auxquels des services ont été délégués. L'engagement de la Société de Gestion ne sera pas affecté par le fait que cette dernière a délégué ses fonctions à des tiers.

Sixième résolution

La teneur du paragraphe quatre (4) de l'article 23 des statuts est la suivante:

Art. 23. (paragraphe 4). L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de septembre à 10.00 heures.

Septième résolution

La teneur de l'article 25 des statuts est la suivante:

Art. 25. Dissolution et fusion de Fonds ou de classes d'actions. Si, pour quelque raison que ce soit, la valeur du total des actifs nets d'un Fonds ou la valeur des actifs nets d'une classe d'actions dans un certain Fonds a diminué ou n'a pas atteint un certain montant déterminé par le conseil d'administration comme étant le niveau minimum pour qu'un tel Fonds ou une telle classe d'actions puisse fonctionner de manière efficace d'un point de vue économique ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou pour des raisons de rationalisation économique, le conseil d'administration peut décider de rembourser toutes les actions de la classe ou des classes en question à leur valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix réels de réalisation des investissements et des frais de réalisation) calculée le Jour d'Evaluation où cette décision prend effet. La Société remettra une notification écrite aux détenteurs de la classe ou des classes d'actions en question, avant la date effective de rachat obligatoire, en y indiquant les raisons et la procédure à suivre pour les opérations de rachat: les actionnaires enregistrés recevront une notification écrite; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur en publiant une notification dans les journaux, à déterminer par le conseil d'administration, sauf si la Société connaît ces actionnaires et leur adresse. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour maintenir un traitement égal entre eux, les actionnaires du Fonds ou de la classe d'actions en question peuvent continuer à demander le rachat de leurs actions gratuitement (mais en tenant compte des prix réels de réalisation des investissements et des frais de réalisation) avant la date effective de rachat obligatoire.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration selon les termes du paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'une ou de toutes les classes d'actions émises par un Fonds aura le pouvoir, dans toutes les autres circonstances, sur proposition du conseil d'administration, de racheter toutes les actions de la classe ou des classes en question et de rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix réels de réalisation des investissements et des frais de réalisation) calculée le Jour d'Evaluation ou cette décision

prend effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des actionnaires, qui décidera par résolution prise à la majorité simple des personnes présentes ou représentées et prenant part au vote.

Les actifs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire pour une période de six mois; après quoi ils seront déposés à la Caisse de Consignations au nom des personnes qui y ont droit.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe de cet article, le conseil d'administration peut décider d'attribuer les actifs d'un Fonds à ceux d'un autre Fonds existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif créé conformément aux dispositions de la Partie I de la Loi du 20 décembre 2002 ou à un autre compartiment d'un tel organisme de placement collectif (le «Nouveau Fonds») et de renommer les actions de la classe ou des classes en question comme étant celles d'une autre classe (à la suite d'une scission ou d'une fusion, le cas échéant) et de procéder au paiement du montant correspondant au droit fractionné aux actionnaires. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe de cet article, un mois avant qu'elle ne soit effective (la publication contiendra en outre des informations relatives au nouveau Fonds), afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat gratuit de leurs actions durant cette période d'un mois.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration selon les termes du paragraphe ci-dessus, un apport des actifs et/ou des passifs attribuables à un Fonds dans un autre Fonds au sein de la Société peut faire l'objet d'une décision par une assemblée générale des actionnaires de la classe ou des classes d'actions émises dans le Fonds visé. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des actionnaires qui décidera d'une telle fusion par une résolution prise à la majorité simple des personnes présentes ou représentées et prenant part au vote.

De plus, dans les autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe de cet article, un apport des actifs et/ou des passifs attribuables à un Fonds dans un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe de cet article ou dans un autre compartiment au sein d'un tel organisme de placement collectif requerra une résolution des actionnaires de la classe ou des classes d'actions émises dans le Fonds en question. La décision sera prise sur la base d'un quorum de 50% des actions émises et sera adoptée à la majorité des deux tiers des actions des actionnaires présents ou représentés et participant au vote, sauf si une telle fusion doit avoir lieu avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type contractuel («fonds commun de placement») ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas la résolution n'engagera que les actionnaires ayant voté en faveur d'une telle fusion.

Huitième résolution

La teneur de l'article 26 des statuts est la suivante:

Art. 26. Dépenses. La Société supportera tous les frais liés à son établissement ainsi que les commissions à payer au Gestionnaire d'investissement - qui ne dépassera pas un taux annuel, à fixer par le conseil d'administration, de la valeur nette d'inventaire quotidienne moyenne d'un Fonds, au distributeur et à ses intermédiaires, à la banque dépositaire et son agent administratif, ainsi qu'à tout autre prestataire de services nommé le cas échéant par le conseil d'administration.

De plus, la Société supportera les dépenses suivantes:

- Tous les impôts payables sur les actifs, les revenus et les dépenses imputables à la Société;
- Les commissions de courtage et bancaires usuelles encourues lors des opérations de la Société;
- Toutes les rémunérations du réviseur d'entreprise et des conseils juridiques de la Société;
- Tous les frais de publication et d'information des actionnaires, en particulier les coûts d'impression et de distribution des rapports annuels et semestriels, ainsi que des prospectus et des prospectus simplifiés;
- Toutes dépenses en rapport avec l'enregistrement et le maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et bourses de valeurs;
- Tous les frais de fonctionnement et d'administration.

Toutes dépenses périodiques seront d'abord imputées sur les revenus, ensuite, en cas d'insuffisance, sur les plus-values réalisées, et si nécessaire, sur les actifs.

Tous les frais non imputables à un Fonds donné, encourus par la Société, seront répartis entre les Fonds, proportionnellement à leurs actifs. Chaque Fonds supportera tous les frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

Neuvième résolution

La teneur du nouvel article 28 des statuts est la suivante:

Art. 28. Distributions. Dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera, sur proposition du conseil d'administration, l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Toute résolution concernant la distribution de dividendes d'une catégorie d'actions correspondant à un Compartiment déterminé devra seulement être approuvée par les actionnaires de la ou des catégories d'actions correspondant à ce Compartiment.

Pour la classe d'actions dans tout Compartiment le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, conformément aux conditions stipulées par la Loi du 10 août 1915.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les actions nominatives à l'adresse portée au registre des actions nominatives et pour les actions au porteur sur présentation du coupon de dividende remis à l'agent ou aux agents désignés par la Société à cet effet.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à (aux) la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Dixième résolution

La teneur du nouvel article 29 des statuts est la suivantes:

Art. 29. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le «Dépositaire»).

Le Dépositaire a les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans les deux mois de la date de prise d'effet de cette décision. Les administrateurs peuvent dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Onzième résolution

La teneur du nouvel article 32 des statuts est la suivante:

Art. 32. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915.

Douzième résolution

La teneur du nouvel article 33 des statuts est la suivante:

Art. 33. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la Loi, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Becue, K. Monaco, E. Vergeynst, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2005, vol. 910, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2005.

F. Kessler.

(081864.3/219/607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 47.072.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2005.

F. Kessler.

(081866.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

ALCOA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.117.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Boersen.

(081228.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

70493

WP ROAMING IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.441.

—
EXTRAIT

En date du 4 août 2005 l'associé unique a nommé Monsieur Timothy Curt, demeurant au 466 Lexington Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique comme membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

En date du 8 août 2005 l'associé unique a transféré toutes ses 250 parts sociales dans la Société à WP MACH II L.L.C., une limited liability company constituée et existante sous les lois du Delaware ayant son principal établissement au 466 Lexington Avenue, NY 10017, New York, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 4005870.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072237.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

WP ROAMING V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.440.

—
EXTRAIT

En date du 4 août 2005 l'associé unique a nommé Monsieur Timothy Curt, demeurant au 466 Lexington Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique comme membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

En date du 8 août 2005 l'associé unique a transféré toutes ses 250 parts sociales dans la Société à WP ROAMING III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.535.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072240.3/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

WINE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.
R. C. Luxembourg B 101.426.

—
Il est requis le dépôt et la publication du suivant:

«Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 juillet 2005 au siège qu'il a été procédé aux constatations et décisions suivantes:

1. Le sieur Etienne Collin, directeur-technique, demeurant 2, Ferme de Bar, B-6760 Ethe, n'est plus directeur de la société avec effet au 1^{er} juillet 2005.

2. La société sera dès lors représentée par son conseil d'administration conformément aux stipulations statutaires afférentes.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

A. Hesse / P. Goetzinger

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03316. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072344.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 110.499.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, a Limited Partnership organized under the laws of Delaware, USA with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3816514.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware with its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3801167.

- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, having its registered office Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34207066.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware with its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3447230.

- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34176985.

- TST NETHERLANDS V GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware with its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3412615.

- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164080.

- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, the Grand Duchy of Luxembourg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process.

All here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of eight proxies established on August 23, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders taken in compliance with article 16 of the Articles.

Art. 13. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 15. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or resolutions appointing or removing the Company's managers may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

All the one thousand five hundred (1,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed as follows:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, prenamed, subscribes two hundred and sixty-two (262) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of six thousand five hundred and fifty Euro (EUR 6,550.-) by contribution in cash.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, prenamed, subscribes eighty (80) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of two thousand Euro (EUR 2,000.-) by contribution in cash.

- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, prenamed, subscribes seventy-nine (79) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of one thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 1,975.-) by contribution in cash.

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, prenamed, subscribes thirty (30) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-) by contribution in cash.

- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, prenamed, subscribes thirty-one (31) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of seven hundred and seventy-five Euro (EUR 775.-) by contribution in cash.

- TST NETHERLANDS V GP, LLC, prenamed, subscribes fifty-nine (59) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of one thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 1,475.-) by contribution in cash.

- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, prenamed, subscribes fifty-nine (59) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of one thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 1,475.-) by contribution in cash.

- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, subscribes nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) by contribution in cash.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolution of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Appoint the followings persons as managers:

Category A Managers:

- Mr. Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;

- Ms. Geraldine Copeland-Wright, Senior director, European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds, United Kingdom, with professional address at 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom;
- Mr. Burton Lehman, Vice President and Secretary, born on the 24th of November 1940 in New York (United States of America), residing at 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, United States of America;
- Mr. Jerry I. Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr. Robert J. Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr. Marcel Stephany, chartered accountant, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, un «Limited Partnership» organisé selon les lois du Delaware, USA, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, mais exerçant son activité principale au 45 Ruckerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 3816514.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 45 Ruckerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3801167.
- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d' Amsterdam sous le numéro 34207066.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 45 Ruckerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3447230.
- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d' Amsterdam sous le numéro 34176985.
- TST NETHERLANDS V GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 45 Ruckerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3412615.
- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34164080.
- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois ayant son siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Tous ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de huit procurations données le 23 août 2005,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés prise en conformité avec l'article 16 des Statuts.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, étant obligatoirement un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le conseil de gérance.

Art. 14. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 15. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ainsi que les décisions relatives à la nomination ou la révocation de gérants de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, précitée, souscrit à deux cent soixante-deux (262) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de six mille cent cinquante euros (EUR 6.550,-).

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, précitée, souscrit à quatre-vingt (80) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-).

- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, précitée, souscrit à soixante-dix-neuf (79) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.975,-).

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, précitée, souscrit à trente (30) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, précitée, souscrit à trente et une (31) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de sept cent soixante-quinze euros (EUR 775,-).

- TST NETHERLANDS V GP, LLC, précitée, souscrit à cinquante-neuf (59) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.475,-).

- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, précitée, souscrit à cinquante-neuf (59) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 1.475,-).

- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., précitée, souscrit à neuf cents (900) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement par un versement en espèces d'un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision des associés

Les associés décident de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- Mlle Géraldine Copeland-Wright, Senior Director, European Counsel, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 30th Floor, Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, Royaume-Uni;

- M. Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, vol. 25CS, fol. 46, case 4. – Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

J. Elvinger.

(081972.3/211/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

LAMSTEED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.662.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMSTEED S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(072380.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.994.

Extrait rectificatif des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 mars 2004

Il y a lieu de lire:

L'associé unique a décidé de nommer en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société ELPERS & C° REVISEURS D'ENTREPRISES, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

Au lieu de:

L'associé unique a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société, pour une durée indéterminée, ELPERS & C° REVISEURS D'ENTREPRISES, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2005.

Pour PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004, S.à r.l.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072272.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.915.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 juin 2005

- La démission de Mademoiselle Carole Caspari est actée avec effet immédiat.

- Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

SICEA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072359.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

ATTO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 102.748.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour ATTO HOLDING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(081936.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

70502

ACTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 51.046.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société
le 11 juillet 2005 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire aux comptes LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

L'Assemblée décide de nommer le nouveau Commissaire aux comptes suivant:

M. Jean Houdart, avec adresse professionnelle au 229, avenue Gambetta à 75020 Paris (F)

qui par la présente accepte la nomination, qui prend effet avec les comptes annuels se clôturant au 19 mai 2003, et terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005 c'est à dire le 26 octobre 2005.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072336.3/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

RAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.148.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Signature.

(081384.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

BIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.696.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

BIVER S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(081944.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

PTAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.202.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour PTAH S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(081938.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

CHRICAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.058.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Signature.

(081385.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

BP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.
R. C. Luxembourg B 45.782.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue à Capellen en date du 22 mai 2002, que

- la rubrique capital social est à modifier comme suit:

a) la devise de référence du capital social de la société est changée de LUF en EUR.

En conséquence:

L'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euros trente-quatre cents (867.627,34 EUR) représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(072316.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

HUGETEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.787.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Signature.

(081388.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

REGINGLARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 59.124.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081829.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

FICORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 98.799.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Signature.

(081389.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

70504

SUN SEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.046.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 21 juillet 2005 que:
Etant donné que le terme des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateurs et de Commissaire aux Comptes un des administrateurs sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né a Novara (Italie), le 4 septembre 1963, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Président du Conseil d'Administration;

- Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 22 août 1959, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

En remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi qui a terminé son mandat d'Administrateur a été décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur:

- Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, né le 20 septembre 1967, à Tripoli (Libye), demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Claude Weis, Comptable, né à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 mars 1960, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072305.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SUN SEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.046.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUN SEA S.A.

Signatures

Le domiciliataire

(072302.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

DE KEISECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.
R. C. Luxembourg B 45.186.

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de DE KEISECKER S.A., R.C. B Numéro 45.186, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 561 du 25 novembre 1993.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Anne Hertzog, avocat, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Hélène Bentz, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune représen-

tant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 30.986,69 divisé en 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article cinq des statuts de la Société.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Hertzog, M. Prospert, H. Bentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

A. Schwachtgen.

(081496.2/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

DE KEISECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.

R. C. Luxembourg B 45.186.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1345 du 11 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(081497.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

LEBAUDY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.637.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 août 2005

- Les démissions de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées;

- Sont nommées comme nouveaux Administrateurs en leurs remplacements la société DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 2 août 2005.

Certifié sincère et conforme

LEBAUDY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072355.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.821.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072353.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.821.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072350.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.821.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072348.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.821.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour SEBOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(072346.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

PHASECAST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.037.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005. Signature.
(081391.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

GROUP LA PERLA LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 104.035.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005. Signature.
(081392.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

**QUICK-MIX TUBAG S.A., Société Anonyme,
(anc. TUBAG MIXOLITH S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.443.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger
Notaire

(081477.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

CAPITAL @ WORK GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.
R. C. Luxembourg B 78.769.

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL @ WORK GROUP, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon, constituée suivant acte notarié en date du 9 novembre 2000 publié au Mémorial C numéro 373 du 21 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1219 du 19 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine Hye de Crom, employé privé, demeurant à Rhode-Saint-Genèse (B).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Wolkrange (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Sprockeels, employé privé, demeurant à Udange (B).

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les deux cent mille (200.000) actions en circulation, cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-quatre (199.644) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 27 juin 2005, toutes les actions étant nominatives.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 75, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 75, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen de sorte que la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Hye de Crom, R. Lemeer, M. Sprockeels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2005, vol. 432, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2005.

H. Hellinckx.

(081152.3/242/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

CAPITAL @ WORK GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités de Capellen.

R. C. Luxembourg B 78.769.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2005.

H. Hellinckx.

(081154.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.656.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001 de GEORGE WESTON LIMITED, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07332, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Signature.

(081406.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.656.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2002 de GEORGE WESTON LIMITED, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07335, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Signature.

(081419.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.656.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 de GEORGE WESTON LIMITED, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07347, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Signature.

(081415.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 95.399.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 91.796, represented by Mr Ellis Short,

here represented by Ms Julie Chartrain, juriste, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Dublin, on 15 July 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 August 2003 under the name LSF-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 989 of 25 September 2003, amended by a deed of the undersigned notary dated 15 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 629 of 18 June 2004, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 95.399;

- the capital of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. is set at EUR 125,000 divided into 1,000 shares with a nominal value of EUR 125 each;

- LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. is the sole shareholder of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. and has decided to dissolve LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. with immediate effect;

- the sole shareholder acts as the sole liquidator of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l.;

- the liquidator is not entitled to compensation;

- the annual accounts of the Company for the financial period from 1 January 2005 to 31 May 2005, showing a loss of EUR 21,348,332.58 are approved and discharge is given to the managers for the financial period ended 31 May 2005;

- the sole shareholder, in his capacity as liquidator of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., declares that all the liabilities of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. have been settled;

- LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., in its capacity of sole owner of the shares of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., declares that it has received all assets of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. and that it shall assume all known liabilities of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. and that it approves the closing accounts of the company, a copy of which is attached hereto;

- LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. be and hereby is liquidated;

- full discharge is granted to the managers of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. for the exercise of their mandate;

- the books, documents and records of LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. shall be kept during a period of five years at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Ellis Short,

ici représentée par Melle Julie Chartrain, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 15 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement et du timbre.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui a été constituée selon un acte de notaire soussigné du 19 août 2003 sous le nom de LSF-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations C-N° 989 du 25 septembre 2003, modifié par un acte du notaire instrumentaire en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 629 du 18 juin 2004, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.399;

- le capital social de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 125.000 représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 125 chacune;
- LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., étant seul associé de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., prononce la dissolution anticipée de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;
- l'associé unique est nommé liquidateur unique de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l.;
- le liquidateur n'a pas droit à rémunération;
- les comptes annuels de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 mai 2005, faisant apparaître une perte de EUR 21.348.332,58 sont approuvés et décharge est donnée aux gérants pour la période allant jusqu'au 31 mai 2005;
- l'associé unique en sa qualité de liquidateur de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., déclare que tout le passif de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. est réglé;
- LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., en sa qualité d'associé unique, déclare qu'elle a reçu tous les actifs de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. et qu'elle assume le paiement de tout le passif connu de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. et que les comptes de clôture de la société, dont copie en annexe, sont approuvés;
- la liquidation de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. est à considérer comme clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- les livres et documents de LSF APARTMENT LOAN INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l. seront conservés pendant une durée de cinq années au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(072312.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

DUROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 104.092.

Par décision de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2005, le nombre d'Administrateurs à été porté de trois à quatre. La démission de Monsieur René Adda, en sa qualité d'Administrateur et la nomination de Monsieur Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, ont été ratifiées. A été nommé nouvel Administrateur Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg. Les mandats de tous les Administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071948.3/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

SELECT FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 66.015.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société

en date du 28 juillet 2005

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

Première résolution

D'accepter la démission de:

- Madame Colette Hartwich, administrateur;
- Monsieur Daniel Pechon, administrateur et administrateur-délégué;

et de nommer en remplacement la société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg et Monsieur Pierre Schwartz, demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072245.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

GALAXY TV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.758.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

GALAXY TV, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.758, en sa qualité de gérante,

ci-après dénommé «le Cédant»,

et

1) M. Jean-Marie Stasse, demeurant à B-6043, Ransart, 7, rue Joseph Waters, né le 22 janvier 1954,

2) M. Stéphane Jean Lorenc, demeurant à B-6000 Charleroi, 197/2, rue Dourlet, né le 13 décembre 1944,

ci-après dénommé «les Cessionnaires»,

il a été convenu ce qui suit:

Préambule: Propriété des parts sociales

Madame Régine Caluwaerts déclare détenir en pleine propriété 100% des parts sociales de la société susvisée GALAXY TV, S.à r.l.

Art. 1^{er}. Cession et acquisition. Le Cédant cède indivisiblement aux Cessionnaires, qui acceptent, 100% des parts sociales de la Société aux conditions énoncées aux présentes.

Les parts sociales se répartissent entre les Cessionnaires à raison de 70% pour M. Jean-Marie Stasse et de 30% pour M. Stéphane Jean Lorenc.

Lesdites parts sociales sont cédées qui quittes et libres de toute charge ou privilège quelconque et avec tous les droits y afférents au moment de la signature de la présente.

Art. 2. Prix. Le prix de cession des parts sociales cédées a été fixé à 1,- EUR TTC. (un euro). Ce prix est payé à la signature de la présente, dont quittance.

Art. 3. Transfert des parts sociales. Les Cessionnaires bénéficient de la jouissance des parts sociales cédées à compter de la date de cession, moyennant paiement concomitant du prix.

Art. 4. Dispositions générales. Les Cessionnaires déclarent être parfaitement au courant de l'état financier de la Société.

Les Cessionnaires entre dans tous les droits et actions attachés aux parts sociales cédées à partir de la signature de présente et déchargent expressément Madame Régine Caluwaerts de tout passif ou responsabilité éventuelle.

Art. 6. Clause de sauvegarde. La nullité de l'une ou l'autre clause n'entraînera pas la nullité de la présente transaction dans son ensemble. En pareille hypothèse les parties s'engagent à donner à la clause non valide l'interprétation qui se rapproche le plus de la volonté exprimée dans la présente transaction.

Art. 7. For. La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont compétents pour connaître de tout litige afférent à l'interprétation ou la mise en oeuvre de la présente convention.

Signé à Luxembourg, en 3 exemplaires originaux, dont un exemplaire a été remis à chacune des parties signataires, le 13 juillet 2005.

Le Cédant / Les Cessionnaires

Signature / Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03030. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072796.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

70512

GALAXY TV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.758.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous présente, pour des raisons de convenance personnelle, ma démission en tant que gérante de la société, et ceci avec effet immédiat.

Meilleures salutations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Régine Caluwaerts-Nagels.

Copie de la présente est adressée au Ministère des Classes Moyennes.

La présente démission est acceptée par M. Jean-Marie Stasse et M. Stéphane Jean Lorenc, tous deux détenteurs de l'entière part des parts sociales de la société GALAXIE TV, S.à r.l.

Il est précisé que M. Jean-Marie Stasse sera nommé à la fonction de gérant administratif de ladite société à la place de Mme Régine Caluwaerts-Nagels.

J.-M. Stasse / S.-J. Lorenc.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH03031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072799.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

KALIAK, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.182.

Décision prise par le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 26 avril 2004

Monsieur Jean-Baptiste Rosier de B-Leuven est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour un nouveau terme de six ans.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Pour extrait conforme

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072244.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

KALIAK, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.182.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour KALIAK, S.A.

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(072243.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.
